



## Conseil économique et social

Distr. générale  
23 mars 2005  
Français  
Original: anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Cinquième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat ministériel de haut niveau et dialogue au sujet  
des principes d'action avec les chefs de secrétariat des  
organisations internationales**

### **Liens entre les forêts et les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire**

#### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Lors de l'établissement des objectifs prioritaires dans le nouveau millénaire, les dirigeants du monde ont reconnu que la gestion durable des ressources naturelles jouait un rôle important dans la réduction de la pauvreté et le bien-être des populations. Au début de la soixantième session de l'Assemblée générale, en septembre 2005, les chefs d'État et de gouvernement procéderont à une évaluation approfondie de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Ce sera une occasion unique de faire ressortir la contribution de la gestion durable des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international.

Le présent rapport se penche sur les liens entre la gestion durable des forêts et plusieurs objectifs de développement convenus à l'échelon international dont l'élimination de la pauvreté, la santé, l'environnement durable, les modèles de consommation et de production et l'énergie. Il examine également l'importance de la mise en place d'un environnement propice et des moyens d'exécution, ainsi que les

\* E/CN.18/2005/1.

\*\* La présentation du rapport a été retardée du fait qu'il a fallu y intégrer les principales recommandations du rapport final du Projet Objectifs du Millénaire et de l'Équipe 6 du Projet Objectifs du Millénaire sur le respect de l'environnement.



corrélations entre la gestion durable des forêts et des questions telles que la paix, la sécurité et la bonne gouvernance. En conclusion, il montre de quelle manière l'arrangement international pourrait jouer un rôle majeur dans la promotion des liens entre les forêts et les objectifs de développement convenus à l'échelon international.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Les forêts et les objectifs de développement convenus à l'échelon international .	4–21	3
A. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim .....	6–11	4
B. La santé .....	12–14	6
C. L'environnement durable .....	15–19	7
D. Modes de consommation et de production durables. ....	20	9
E. Énergie.....	21	10
III. Environnement favorable et moyens d'exécution .....	22–32	11
A. Paix et sécurité .....	23	11
B. Gouvernance .....	24–25	12
C. Ressources financières .....	26–31	13
D. Commerce .....	32	14
IV. Conclusions .....	32–38	15
V. Points à examiner .....	39	17

## I. Introduction

1. La Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du Millénaire qui s'est tenu pendant l'Assemblée générale de 2000, constitue un cadre intégré d'objectifs liés au développement. Elle établit un certain nombre d'objectifs mesurables, adossés à des échéances précises concernant l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, l'éducation primaire pour tous, l'égalité des sexes, la santé, l'environnement durable et le partenariat mondial pour le développement. La Déclaration du Millénaire est l'aboutissement de plusieurs grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui se sont tenues pendant les 10 années précédentes, dont la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995). Depuis le Sommet du Millénaire, d'autres grandes conférences ont eu lieu dont la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, qui ont renforcé le consensus mondial sur ces questions. Les résultats de ces conférences et réunions au sommet constituent l'ordre du jour international en matière de développement.

2. Dans sa résolution 58/291, l'Assemblée générale a décidé de tenir à New York au début de sa soixantième session, en 2005, une réunion plénière de haut niveau avec la participation des chefs d'État et de gouvernement. Cette réunion entreprendra un examen complet de l'application de la Déclaration du Millénaire et donnera un nouvel élan à la mise en œuvre de la vision énoncée dans celle-ci. Ce sera une occasion unique de faire ressortir la contribution que la gestion durable des forêts peut apporter à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international.

3. Le présent rapport a été élaboré afin de faciliter les délibérations de la réunion de haut niveau de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui aura lieu à New York du 16 au 27 mai 2005. Le chapitre II porte sur les liens entre la gestion durable des forêts et la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international concernant l'élimination de la pauvreté, la santé, l'environnement durable, les modèles de consommation et de production et l'énergie. Le chapitre III est consacré aux liens entre les forêts et la mise en place d'un environnement propice et de moyens d'exécution favorisant la réalisation de ces objectifs, en relation notamment avec la paix et la sécurité, la gouvernance, les ressources financières et le commerce. En conclusion, le rapport soumet des idées sur la manière de renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international.

## II. Les forêts et les objectifs de développement convenus à l'échelon international

4. Lors de l'établissement des objectifs prioritaires dans le nouveau Millénaire, les dirigeants du monde ont reconnu que la gestion durable des ressources naturelles jouait un rôle important dans la réduction de la pauvreté et le bien-être des populations. C'est ainsi qu'au paragraphe 23 de la Déclaration du Millénaire, ils ont notamment décidé d'intensifier leur action commune pour la gestion, la préservation

et le développement durable de tous les types de forêts. Le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (Plan d'application de Johannesburg) a souligné que la gestion durable des forêts était un moyen fondamental pour éradiquer la pauvreté, réduire significativement la déforestation, mettre fin à la perte de la biodiversité forestière ainsi qu'à la dégradation des sols et des ressources et pour améliorer la sécurité alimentaire ainsi que l'accès à l'eau potable et à des sources d'énergie abordables. Le Plan reconnaît également qu'il faut agir à tous les niveaux pour accroître l'engagement politique pour réaliser une gestion durable des forêts en tant que priorité de l'agenda politique international.

5. Les objectifs du Millénaire pour le développement traduisent l'ordre du jour international en matière de développement en objectifs tangibles et réalisables, ont fait connaître ceux-ci au niveau mondial et ont donné lieu, comme jamais auparavant, à des engagements pour leur réalisation. Pour assurer le suivi de la réalisation, chacun des objectifs est relié à des cibles et des indicateurs particuliers : dans l'objectif 7, la proportion de zones forestières est un indicateur de la cible intitulée « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ». On compte un grand nombre de liens entre les forêts et tous les objectifs du Millénaire pour le développement, mais le présent rapport s'intéresse surtout aux liens les plus directs, c'est-à-dire ceux qui se rapportent à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, à la santé, à l'environnement durable, aux modes de consommation et de production durables et à l'énergie.

## **A. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim**

6. Le premier objectif du Millénaire pour le développement concerne l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim. La cible est de réduire de moitié la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle qui souffre de la faim. À l'heure actuelle, un milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour et 831 millions de personnes sont sous-alimentées. Selon la Banque mondiale<sup>1</sup>, environ un quart des pauvres et 90 % des plus pauvres sont fortement tributaires des forêts pour assurer leurs moyens de subsistance. Si ces chiffres peuvent être sujets à caution, il est généralement admis qu'ils représentent un ordre de grandeur correct.

7. Plus de 400 millions de personnes vivant dans les forêts ou à proximité de celles-ci assurent leur subsistance et leurs revenus grâce aux forêts. Parmi ces personnes, on estime à 60 millions le nombre de personnes issues de peuples autochtones dont l'existence est presque exclusivement tributaire des forêts. Ces groupes dépendant des forêts comptent parmi les plus pauvres et les plus vulnérables. En règle générale, ces groupes s'adonnent, pour subsister, à l'agriculture itinérante, à la cueillette de plantes sauvages, à la chasse et au pâturage. Ces niveaux sommaires de subsistance sont même menacés en l'absence de sécurité d'occupation : souvent, les lois forestières ne reconnaissent pas ou restreignent le droit d'exploiter le bois et les produits forestiers autres que le bois, ou ne reconnaissent pas de droit d'accès et de résidence. Ces personnes appartiennent souvent à des groupes politiquement marginalisés, isolés de la culture dominante. Un grand nombre de personnes tributaires des forêts appartiennent à « l'autre moitié », c'est-à-dire ceux qui resteront dans la pauvreté et seront menacés

par la faim même si les objectifs du Millénaire pour le développement sont réalisés. En outre, si les produits forestiers peuvent les aider à supporter la pauvreté, ils ne contribuent pas nécessairement à les libérer de celle-ci. Dans de nombreux pays, les gouvernements ont déjà accédé aux revendications foncières ancestrales et reconnu les droits légitimes des personnes tributaires des forêts en renforçant les régimes fonciers des forêts ou en créant de nouvelles possibilités de gestion communautaire. La reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales est une condition de l'amélioration des conditions d'existence de millions d'habitants des forêts.

8. On estime que 1,2 milliard de personnes dépendent dans une certaine mesure de l'exploitation forestière. Entre 60 et 80 % des agriculteurs et des petits propriétaires terriens dans les pays en développement sont des femmes. Souvent, le manque de bois de chauffage met lourdement à contribution les femmes et les filles, qui parcourent de longues distances pour s'en procurer. De nombreux ruraux pourraient exploiter les arbres pour produire du bois (pour le feu, la construction ou la fabrication de meubles), des médicaments ou de la nourriture (fruits, noix ou fourrage) ou pour s'abriter ou conserver et fertiliser les sols. Les connaissances sur la manière dont les arbres et l'agroforesterie peuvent bénéficier aux petits exploitants et fermiers sont très vastes. Il existe des systèmes bien établis d'exploitation des arbres à des fins de conservation et d'amélioration de la fertilité des sols, de régénération de sols dégradés et de protection des ressources en eau. Ces techniques agroforestières éprouvées devraient cependant être utilisées à une échelle plus large. Dans cette optique, des obstacles importants doivent être surmontés, notamment en ce qui concerne l'insécurité du régime foncier, la propriété des arbres et le manque de connaissances et de capitaux. De même, les femmes éprouvent souvent des difficultés à obtenir des crédits et occupent les terres en toute précarité.

9. On compte également 60 millions de personnes employées dans les industries forestières à l'échelle mondiale, dans des secteurs qui vont de la menuiserie traditionnelle aux grandes industries de transformation du bois. Dans les pays en développement, les personnes employées dans de petites unités de transformation et de commercialisation des produits forestiers sont beaucoup plus nombreuses que celles qui travaillent dans de grandes industries forestières. De plus, au moins la moitié de ces emplois sont offerts par le secteur non structuré, qui se caractérise par la faiblesse de la productivité et des salaires et l'absence de stabilité et de protection sociale. Les revenus tirés de très petites entreprises ne sont souvent pas pris en compte dans les statistiques nationales, mais les petites activités de transformation et de commercialisation des produits forestiers forment souvent un des secteurs non agricoles les plus importants de l'économie rurale. Les revenus tirés de la vente de produits forestiers autres que le bois peuvent être très importants pour les femmes rurales. Beaucoup plus rares sont les populations qui tirent leurs revenus des écosystèmes, notamment dans les activités écotouristiques ou de protection de l'environnement.

10. Les mesures favorisant la croissance économique générale dans les zones rurales devraient bénéficier aux entreprises intervenant dans l'exploitation des forêts, à travers notamment l'accès au crédit, le développement de l'infrastructure et l'élargissement de l'accès au marché. Le Consensus de Monterrey a mis l'accent sur l'importance du microfinancement et du microcrédit pour les petites et moyennes entreprises, ces modes de financement contribuant à renforcer l'impact social et

économique du secteur financier. Dans les zones rurales des pays en développement, les forêts et les industries forestières peuvent contribuer dans une large mesure à la création d'emplois et de revenus. Dans ces pays, les petites et moyennes entreprises sont fortement représentées dans la structure de l'industrie forestière et bénéficient largement des programmes de crédit. L'exploitation du bois et d'autres matières premières forestières faisant appel à une main-d'œuvre importante et les petites et moyennes entreprises d'exploitation forestières, y compris celles qui produisent de la bioénergie, offrent des possibilités importantes pour la création de revenus et d'emplois, notamment dans les zones rurales qui ne disposent souvent pas d'une base économique propre. Il est possible de doper la croissance économique, et donc de réduire la pauvreté, si les petites et moyennes entreprises bénéficient d'une aide leur permettant de couvrir leurs besoins en capitaux et d'accéder aux marchés. Lorsqu'elle est bien coordonnée avec les autres secteurs socioéconomiques, la gestion durable des forêts a des retombées positives sur les communautés locales et bénéficie notamment aux femmes.

11. Au cours des discussions qui ont eu lieu lors de sessions précédentes du Forum sur les aspects économiques, sociaux et culturels des forêts, les participants se sont penchés sur un grand nombre de questions importantes liées à la pauvreté et la faim. Ces questions ont également été examinées à l'occasion du débat d'experts sur les forêts et les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenu à la quatrième session du Forum en mai 2004. Il faudra cependant que l'arrangement international sur les forêts étudie plus avant la manière dont les forêts pourraient contribuer davantage à l'élimination de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et que cette question soit prise en compte dans les politiques forestières nationales et dans les politiques plus larges de développement telles que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. En outre, les connaissances scientifiques et les enseignements tirés sur la manière dont les forêts contribuent à l'amélioration des conditions d'existence des pauvres doivent être portés à l'attention de la communauté forestière internationale, et, surtout, d'autres forums et organismes des Nations Unies, notamment le Conseil économique et social et la Commission du développement social, mais aussi l'Instance permanente sur les questions autochtones.

## **B. La santé**

12. Plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement concernent la santé. Les forêts peuvent contribuer de diverses manières à la réalisation de ces objectifs. Elles peuvent ainsi concourir à l'approvisionnement en eau potable et en plantes médicinales. La santé a aussi des retombées positives en matière de réduction de la pauvreté et de la faim. On sait, en outre, que la lutte contre le déboisement empêche la prolifération d'agents pathogènes.

13. La pollution de l'eau et le manque d'assainissement occasionnent plus de trois millions de morts chaque année, notamment dans les zones rurales pauvres. L'occupation des sols, les forêts, l'eau potable et la santé sont des questions étroitement liées, mais elles sont rarement gérées dans un cadre global. Si le déboisement et les pratiques de gestion non durables peuvent contribuer à accroître la pollution de l'eau, la gestion durable des forêts dans les bassins versants peut, elle, aider à protéger les sources d'eau potable. Cette question est particulièrement

importante pour certains groupes qui comptent parmi les plus vulnérables tels que les pauvres des zones rurales, les femmes et les enfants.

14. Les plantes médicinales permettent de traiter de nombreuses maladies et peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la santé. En Afrique, plus de 80 % de la population se soigne avec des plantes médicinales. D'une façon générale, les arbres représentent deux tiers des espèces végétales à partir desquelles des médicaments sont fabriqués. Parallèlement, les pays développés s'intéressent de plus en plus aux médecines naturelles. Le renforcement de la recherche scientifique et le recours aux connaissances traditionnelles concernant les plantes médicinales peuvent largement contribuer à remédier aux problèmes de santé dans de nombreuses régions du monde. Si les plantes médicinales sont bénéfiques sur le plan de la santé et procurent des revenus aux producteurs, il faut cependant gérer cette ressource prudemment et éviter toute surexploitation qui pèserait lourdement sur les forêts. À cet égard, on devrait s'employer à promouvoir la culture des plantes médicinales afin de répondre à une demande croissante.

### **C. L'environnement durable**

15. Le rapport de l'Équipe 6 du Projet Objectifs du Millénaire sur le respect de l'environnement souligne que la notion d'environnement durable signifie qu'il faut répondre aux besoins actuels de l'homme sans mettre en péril la capacité de l'environnement à répondre à ces besoins à long terme. Cet élément est fondamental du point de vue de la réalisation de tous les autres objectifs du Millénaire pour le développement. Une des 10 recommandations de l'Équipe concerne la promotion de la gestion forestière à des fins de protection et de production durable<sup>2</sup>.

#### **Le déboisement**

16. Comme il a été indiqué ci-dessus, la proportion de zones forestières est un des indicateurs liés à l'objectif concernant l'environnement durable. Malgré les progrès notables accomplis dans l'élaboration et l'exécution de politiques forestières nationales, le déboisement et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant. Dans les années 90, le taux de déboisement était estimé à 14,6 millions d'hectares par an. Grâce au reboisement et à l'expansion naturelle des forêts, on a récupéré 5,2 millions d'hectares, de sorte que le taux net de déboisement est de 9,4 millions d'hectares par an (voir tableau)<sup>3</sup>. La plupart des pertes sont enregistrées dans les tropiques. En revanche, la variation nette est positive dans les régions non tropicales qui comptent de vastes zones où les forêts gagnent du terrain naturellement (par exemple, dans les terres agricoles abandonnées) ou grâce aux programmes de reboisement.

### Variation brute et nette des superficies forestières, 1990-2000

(En millions d'hectares par an)

	<i>Superficies déboisées</i>	<i>Augmentation de la superficie forestière</i>	<i>Variation nette de la superficie forestière</i>
Régions tropicales	-14,2	+1,9	-12,3
Régions non tropicales	-0,4	+3,3	+2,9
Total	-14,6	+5,2	-9,4

Source : *FAO Global Forest Resources Assessment 2000.*

#### Les changements climatiques

17. De nombreux faits indiquent que le climat mondial est en train de changer et que la proportion la plus importante du réchauffement observé dans les 50 dernières années est due aux activités humaines qui produisent des gaz à effet de serre. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques vise à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère afin d'éviter un dérèglement dangereux du climat de la planète. Les forêts renferment plus de la moitié du carbone terrestre et contribuent en majorité à l'échange de carbone entre les écosystèmes terrestres et l'atmosphère. L'Accord de Marrakech a reconnu que le rôle des forêts dans les changements climatiques comportait quatre éléments importants : les forêts émettent du dioxyde de carbone lorsqu'elles sont détruites ou dégradées; elles sont un indicateur sensible du changement climatique; elles sont une source de biocombustibles qui peuvent remplacer les combustibles fossiles et elles constituent un puits de carbone lorsqu'elles se développent. La perte de couverture forestière a des effets, au niveau mondial, sur l'émission de gaz à effet de serre, le changement d'affectation des terres (essentiellement dû au déboisement) représentant 20 % des émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine<sup>4</sup>. Le Protocole de Kyoto, qui est entré en vigueur le 16 février 2005, institue un certain nombre de mesures qui peuvent être appliquées avec souplesse : parmi celles-ci, deux mesures, la Mise en œuvre conjointe et le Mécanisme de développement propre, peuvent comporter des projets de reboisement. À l'avenir, l'arrangement international sur les forêts pourrait demander de renforcer la collaboration avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de consolider les complémentarités qui existent entre la gestion durable des forêts et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, notamment dans les domaines qui sont les plus exposés aux effets négatifs des changements climatiques.

#### La diversité biologique

18. Le déboisement occasionne aussi un affaiblissement de la diversité biologique au niveau mondial. Les forêts tropicales humides constituent les écosystèmes les plus divers de la planète. Elles renferment 60 à 90 % des espèces mondiales. La Convention sur la diversité biologique vise à protéger la diversité biologique, à assurer une utilisation durable des éléments de la diversité biologique et à garantir un partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques. Plusieurs articles de la Convention portent sur les écosystèmes forestiers, mais celle-ci ne se réfère pas spécifiquement aux forêts. Cependant, le

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts (qui n'est pas contraignant) comporte trois éléments importants : la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages; un environnement institutionnel et socioéconomique porteur; et l'évaluation et le contrôle des connaissances. Le Forum et les conférences des parties à la Convention se sont penchés sur la perte de diversité biologique des forêts et la collaboration entre la Convention sur la diversité biologique et le Forum des Nations Unies sur les forêts. La coopération entre le Forum et la Convention, à laquelle s'associent d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, a été centrée sur les liens entre gestion durable des forêts et approche écosystémique. Compte tenu des liens étroits qui unissent les forêts et la diversité biologique, les possibilités de renforcement de cette collaboration sont très larges.

### **La désertification**

19. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification vise à lutter contre la désertification, atténuer les effets de la sécheresse et contribuer au développement durable. Le Sommet mondial pour le développement durable a souligné que cette convention constitue un instrument international important qui contribue à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation d'autres objectifs du Millénaire pour le développement. Les forêts remplissent des fonctions écologiques importantes qui stabilisent les sols et contribuent à protéger les ressources en eau. En outre, les forêts et les arbres constituent souvent des réservoirs importants de fourrage qui permettent de sauvegarder l'élevage pendant les périodes prolongées de sécheresse. En revanche, le déboisement peut contribuer à la dégradation des sols et à la désertification. Il est possible de renforcer considérablement la collaboration entre l'arrangement international sur les forêts et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, à l'égard des besoins particuliers des pays à faible couvert forestier. Le Forum et le secrétariat de la Convention se sont penchés sur cette question mais on n'a encore guère progressé.

## **D. Modes de consommation et de production durables**

20. On a reconnu dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg qu'il était indispensable de modifier radicalement la façon dont les sociétés produisent et consomment pour assurer un développement durable à l'échelle mondiale. On a préconisé d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables, s'il y a lieu, en découplant la croissance économique et la dégradation de l'environnement au moyen d'une amélioration du rendement et de la viabilité de l'utilisation des ressources et d'une réduction de leur dégradation, de leur pollution et de leur gaspillage. La demande mondiale de produits ligneux, notamment les bois ronds industriels, le papier et le bois de feu, continue de s'accroître et cette tendance devrait se maintenir dans un avenir prévisible. Les capacités locales et régionales étant insuffisantes au niveau de l'offre, des pressions continueront de s'exercer sur certaines zones de forêts naturelles, mais, à une échelle plus vaste, les forêts mondiales sont capables de faire face à cet accroissement de la demande. Au demeurant, la production de bois pourrait être sensiblement accrue dans certaines régions. Les produits ligneux provenant de forêts gérées d'une manière

écologiquement viable peuvent apporter une contribution majeure au développement durable et les pays devraient promouvoir et encourager l'utilisation de tels produits, de préférence à ceux qui ne sont pas renouvelables. Le Processus de Marrakech, qui est un ensemble des programmes décennaux portant sur des modes de consommation et de production durables, a mis l'accent sur les questions relatives à l'urbanisme, au transport, à l'énergie et aux produits chimiques, mais n'a pas mis en avant les forêts ni les produits forestiers. En fait, les questions liées aux ressources forestières ont été étudiées essentiellement dans le cadre d'une analyse de la consommation d'énergie en Afrique subsaharienne, où le bois de feu et le charbon de bois constituent les principales sources d'énergie, en particulier pour la consommation des ménages. Les travaux du Forum et les objectifs de la gestion durable des forêts sont indissociablement liés à l'adoption de modes de consommation et de production durables à l'égard des produits forestiers ligneux et non ligneux. À ce propos, le Forum devrait rechercher des modalités pratiques pour établir des liens plus étroits avec la Commission du développement durable et d'autres instances qui s'intéressent aux modes de consommation et de production.

## **E. Énergie**

21. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg engage également les gouvernements à diversifier les sources d'approvisionnement en énergie et à améliorer l'accès à des services énergétiques fiables et abordables. À l'heure actuelle, près de 2,4 milliards de personnes dans le monde utilisent systématiquement du bois de feu pour la cuisson et le chauffage<sup>5</sup>. Alors qu'il est possible de produire du bois de feu sans déboiser (par exemple à partir de plantations bien gérées), l'exploitation de cette ressource entraîne parfois bel et bien un déboisement, par exemple lorsqu'elle sert à la production de charbon de bois en quantité industrielle en vue d'approvisionner les villes dans certaines régions d'Afrique et d'Asie. L'utilisation de bois de feu pour la cuisson et le chauffage domestique peut aussi être insalubre et causer des affections respiratoires, en particulier dans les locaux exigus et mal aérés. Selon des études récentes, on estime que 1,6 million de décès prématurés – de femmes et d'enfants essentiellement – qui surviennent chaque année sont dus à une exposition à une pollution de l'air dans les habitations<sup>6</sup>. D'un autre côté, le bois de feu est une source d'énergie renouvelable qui est préférable aux combustibles fossiles du point de vue écologique parce que les émissions de carbone qui se produisent lors de la combustion sont compensées par la fixation du carbone liée à la croissance des arbres. Il est possible d'atténuer la pression qui s'exerce sur les ressources en bois de feu en encourageant le remplacement des fourneaux traditionnels à faible rendement qui brûlent du bois par d'autres appareils faisant appel à des technologies diverses, adaptées aux circonstances, par exemple des cuisinières améliorées utilisant la biomasse ou des installations de plus grandes dimensions à plus haut rendement énergétique qui permettent de convertir du bois de feu en énergie. Comme le bois de feu et le charbon de bois continueront sans doute à être largement utilisés comme sources d'énergie dans un certain nombre de pays en développement, il est extrêmement important d'améliorer les technologies fondées sur la combustion de bois de feu. Il est loisible au Forum d'examiner de plus près les techniques de production et de conversion de bois de feu en collaboration avec la Commission du développement durable qui a fait de la question de l'énergie aux fins du développement durable un

module thématique de son programme de travail pluriannuel pour la période 2006/07.

### **III. Environnement favorable et moyens d'exécution**

22. La Déclaration du Millénaire a indiqué que la paix, la sécurité et la bonne gouvernance étaient des facteurs déterminants pour la réalisation de ses objectifs. Elle a noté également les obstacles auxquels de nombreux pays en développement se heurtent pour mobiliser les ressources voulues en vue de financer leur développement durable. En janvier 2005, le secrétariat du Projet Objectifs du Millénaire, instance consultative auprès du Secrétaire général, a publié un rapport<sup>7</sup> dans lequel on indiquait que, si des progrès ont été accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans de nombreuses régions du monde, beaucoup de pays en développement sont très éloignés des objectifs à atteindre d'ici à 2015. On a demandé également aux pays donateurs d'accroître l'aide publique au développement (APD) de façon qu'elle représente 0,7 % de leur PIB en 2015 et on a engagé les pays à revenu élevé à ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement, dans le cadre des négociations de Doha.

#### **A. Paix et sécurité**

23. La notion de sécurité collective exposée dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général sur les menaces, les défis et le changement (voir A/59/565) donne une définition très générale de la paix en liant le développement à la sécurité. La pauvreté, les maladies infectieuses, la dégradation de l'environnement et les conflits armés se renforcent en formant un cercle vicieux et en faisant planer de graves menaces sur la paix et la sécurité dans maintes régions du monde. Les obstacles au développement doivent faire l'objet d'un traitement cohérent et intégré au lieu d'être considérés comme des problèmes distincts. De même, il convient de suivre une approche globale à l'égard du développement durable en abordant simultanément les questions relatives à l'aide au développement, au commerce, à la technologie et aux politiques nationales de développement. Il y a un rapport direct entre les forêts et certaines des multiples menaces qui pèsent sur la sécurité collective. Les conflits auxquels la mainmise sur les forêts et les autres ressources naturelles donnent lieu ont souvent constitué une entrave à la paix. Les activités forestières illégales, alliées parfois à la corruption et au blanchiment d'argent, ont généré des revenus qui ont aidé à financer certains des conflits les plus tenaces du monde. Cela a également entraîné une dégradation de l'environnement et la perte de ressources qui auraient pu être utilisées au profit de communautés locales. En revanche, quand elles sont gérées de façon écologiquement rationnelle, les forêts sont bien placées pour la promotion d'une croissance économique durable en aidant à créer des emplois qui contribuent à poser des fondements pour la paix. Les activités forestières, telles que la plantation d'arbres et la gestion de ces plantations, peuvent être un élément utile dans les programmes de reconstruction mis en œuvre après un conflit car elles encouragent les collectivités à travailler ensemble pour bâtir un avenir commun. Lors du débat de haut niveau, le Forum aura la possibilité d'examiner plus avant le rôle des forêts

dans la prévention et le règlement des conflits et dans la reconstruction après un conflit.

## **B. Gouvernance**

24. Comment on l'a souligné dans le Consensus de Monterrey, une bonne gouvernance est la condition *sine qua non* d'un développement durable. La participation des citoyens, la responsabilisation et la transparence et un fonctionnement efficace des institutions font partie des facteurs essentiels pour une bonne gouvernance à tous les niveaux. Il est également important d'aider à responsabiliser les entreprises et de les inciter à rendre des comptes, de promouvoir les échanges de pratiques optimales et d'encourager une participation active de la société civile pour établir des cadres directifs et institutionnels stables. Lorsque les institutions chargées de faire respecter la loi sont déficientes, les activités illégales ont tendance à se multiplier dans le secteur forestier et il en résulte des préjudices sur les plans économique, social et écologique. Réciproquement, la perte de recettes publiques potentielles provenant des forêts peut entraîner une diminution du volume des fonds disponibles pour d'autres investissements du secteur public. On estime que le montant annuel des pertes de revenus et d'actifs causées par les activités forestières illégales est supérieur à 10 milliards de dollars. Les conditions qui rendent possibles ces activités illégales englobent une mauvaise gouvernance, la corruption et les capacités limitées de répression aux niveaux local, régional et international, ainsi que l'existence d'une demande potentielle. Une action internationale s'impose, aussi bien dans les pays tant consommateurs que producteurs, pour lutter contre le commerce illégal de produits forestiers.

25. La coopération établie en vue de clarifier les droits de propriété et d'utilisation pour les terrains forestiers, de renforcer les législations et de développer les dispositifs et les services de répression, et les systèmes de surveillance, de contrôle et de communication mis en place ont permis, dans une certaine mesure, de réfréner les activités illégales, mais elles continuent de poser un grave problème. Les activités forestières illégales et les questions de gouvernance connexes retiennent davantage l'attention au niveau international depuis quelques années. Lors de conférences régionales de haut niveau consacrées aux législations et à la gouvernance dans le domaine des forêts, qui ont eu lieu en Afrique et en Asie, on a examiné comment les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pourraient réprimer les activités illégales et promouvoir une bonne gouvernance. Des conférences analogues sont envisagées pour l'Amérique latine, l'Asie du Nord et l'Europe. Les pays se sont engagés à intensifier les efforts nationaux et à renforcer la collaboration bilatérale, régionale et multilatérale afin de lutter contre la criminalité dans le secteur des forêts. Une action concertée en vue de promouvoir une bonne gouvernance et d'assurer l'application effective des lois contribuera à créer les conditions favorables requises pour une gestion durable des forêts dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Lors du débat de haut niveau, le Forum aura la possibilité d'approfondir l'examen des questions essentielles relatives à l'application des lois forestières et à la gestion rationnelle des forêts au niveau mondial.

## C. Ressources financières

26. Mobiliser et utiliser plus efficacement les ressources financières est un des préalables les plus importants pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et le financement est intrinsèquement lié à l'objectif du Millénaire pour le développement qui a trait au partenariat mondial pour le développement. Comme il est indiqué dans le Consensus de Monterrey, chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social et le rôle des politiques et des stratégies nationales de développement ne saurait être sous-estimé. Les investissements nationaux constituent une source de financement capitale pour la croissance économique et le développement durable. Il est extrêmement important d'instaurer un environnement qui permet de mobiliser des ressources internes, d'encourager les investissements productifs, d'accroître la productivité et d'attirer des capitaux étrangers.

27. Dans le contexte du financement d'une gestion durable des forêts, la nécessité de remédier aux dysfonctionnements du marché est une considération importante. Nombre de produits forestiers ne peuvent pas être commercialisés et, bien souvent, il n'existe pas de mécanismes pour rémunérer les services écologiques et sociaux non marchands fournis par les propriétaires. Cette lacune encourage les pratiques non viables, entrave le financement d'une gestion écologiquement viable des forêts et contribue au déboisement. Un autre facteur connexe qui peut causer un dysfonctionnement du marché est l'absence de droits de propriété exclusifs. Les instruments visant à remédier aux insuffisances du marché et à accorder des incitations pour la prestation de services liés par exemple à la protection des aires d'alimentation en eau, à la conservation de la diversité biologique, aux loisirs et à la fixation du carbone contribueraient à la gestion écologiquement viable des forêts ainsi qu'à la réalisation d'activités forestières plus sociales.

28. L'aide publique au développement (APD) demeure la principale source de financement externe pour nombre de pays en développement et revêt une importance critique pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier dans les pays qui n'ont guère la possibilité d'attirer des investissements privés et des investissements étrangers directs à l'heure actuelle. Elle représente également un complément important par rapport à d'autres sources de financement et peut aider à mobiliser des ressources internes et à encourager l'activité du secteur privé. Depuis quelques années, l'aide au développement est moins axée sur des projets thématiques et a tendance à s'orienter vers des programmes plus généraux et un soutien budgétaire direct; de ce fait, il devient plus difficile de suivre le montant des aides allouées au secteur forestier. Si l'on veut que les activités liées à ce secteur attirent l'APD, elles devront être incluses parmi les priorités dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté et/ou de stratégies de développement et d'assistance analogue appliquées au niveau le plus général dans les pays en développement. Pour cela, il faudrait expliciter dans les programmes forestiers nationaux ou les programmes-cadres analogues les raisons pour lesquelles les activités forestières sont prioritaires et un financement extérieur est justifié en donnant des éclaircissements sur l'intérêt que présentent les forêts et le secteur forestier pour ce qui est de réduire la pauvreté, de favoriser la croissance économique nationale et de protéger les services et les valeurs écologiques essentielles.

29. Parallèlement aux efforts déployés pour obtenir des fonds prélevés sur les budgets nationaux et ceux consacrés à l'APD, il convient de tirer pleinement parti des autres sources de financement. La réforme des régimes fiscaux relatifs aux forêts offre des perspectives pour accroître les revenus engendrés par les ressources forestières. Il est peut-être possible d'améliorer les recettes publiques en majorant les droits et les redevances afférents à l'exploitation du bois et d'autres formes d'exploitation des forêts. Le recouvrement de la valeur intégrale des forêts est un moyen important qui peut aider à financer la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Un recouvrement insuffisant réduit les recettes de l'État et constitue une subvention déguisée. Pour fournir un point de repère à cet égard, on peut signaler que, d'après une estimation de la Banque mondiale, les pertes de recettes dues à la collecte insuffisante d'impôts et de redevances auprès des opérations légales s'élèvent à 5 milliards de dollars des États-Unis par an, soit plus de trois fois le montant de l'APD attribuée au secteur forestier. Par conséquent, la contribution qu'un régime fiscal forestier efficace peut apporter à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique n'est pas négligeable.

30. Le secteur privé a un rôle prépondérant à jouer dans le développement fondé sur les forêts. Toutefois, il est nécessaire de mettre en place des cadres macroéconomiques, institutionnels et directifs appropriés pour encourager les investissements privés. Il faut instaurer des conditions favorables, notamment en définissant clairement les droits de propriété et d'utilisation relatifs aux forêts, en s'engageant à faire respecter la loi et à assurer une bonne gestion, en adoptant des politiques économiques judicieuses, en recourant aux mécanismes du marché, en créant un climat favorable aux investissements et des infrastructures appropriées et, enfin, en garantissant l'existence de débouchés commerciaux qui laissent entrevoir la possibilité de gains proportionnels à l'ampleur des risques. Les partenariats entre secteur privé et secteur public sont potentiellement très importants. Ils peuvent revêtir différentes formes, mais associent généralement des capitaux et des compétences du secteur privé à des modalités qui garantissent des retombées favorables pour l'ensemble des citoyens et un financement public proportionnel aux investissements consentis.

31. La question du financement de la gestion durable des forêts a été traitée de façon approfondie par le Forum et son groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Lors de son débat de haut niveau, le Forum voudra peut-être étudier des modalités pratiques en vue d'assurer un financement plus solide pour la gestion durable des forêts, notamment en notant explicitement que les programmes forestiers nationaux doivent occuper une place importante dans les principaux processus de planification du développement, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté et les mécanismes équivalents. En outre, il souhaitera peut-être engager les pays à créer des conditions favorables pour les investissements du secteur privé et à encourager des investissements respectueux de l'environnement et de l'intérêt général dans le secteur forestier.

## **D. Commerce**

32. Il est souligné à la fois dans la Déclaration du Millénaire et dans le Consensus de Monterrey que le commerce international peut être un instrument de lutte contre la pauvreté. Un système commercial multilatéral équitable assorti à une

libéralisation significative des échanges commerciaux peut être bénéfique pour les pays à tous les stades de développement et constituer ainsi une importante source de financement pour le développement. Le commerce des produits forestiers est très développé et a progressé à un rythme plus rapide que la production et la consommation au cours de la dernière décennie. Les négociations commerciales multilatérales fructueuses qui se poursuivent depuis quelques années ont permis d'améliorer les débouchés commerciaux pour les produits forestiers. Améliorer l'accès des producteurs locaux du secteur forestier aux marchés est sans doute l'un des moyens les plus efficaces qui s'offrent pour promouvoir un développement fondé sur le commerce dont les pauvres peuvent bénéficier. L'existence de marchés qui fonctionnent bien à tous les échelons, depuis les villages jusqu'aux marchés nationaux et internationaux, est un facteur important car ils offrent une solution économiquement viable pour créer des revenus et des emplois, en particulier en milieu rural. Il y a une tendance très marquée à une appropriation des forêts par les collectivités locales, ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour les producteurs à faible revenu. En même temps, la mondialisation et la libéralisation des échanges posent des défis à un grand nombre de pays en développement, qui doivent pouvoir être intégrés dans l'économie mondiale de manière équitable. La fabrication de produits forestiers de qualité pour les marchés internationaux nécessite parfois de gros investissements dans des technologies de pointe. Il est attesté par de nombreux exemples que les industries de transformation et le commerce peuvent créer des emplois et aider à atténuer la pauvreté dans les pays en développement. Le commerce a été examiné en tant que thème commun lors des sessions antérieures du Forum. Lors de son débat de haut niveau, le Forum voudra peut-être étudier plus avant la question de savoir comment le rôle moteur du commerce pourrait être mieux exploité, pour promouvoir une gestion durable des forêts et réaliser les objectifs de développement. En particulier, il est nécessaire de continuer à s'efforcer d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits et les services forestiers de façon que les pauvres puissent en bénéficier.

#### IV. Conclusions

**33. La gestion durable des forêts contribue de façon notable à la réalisation de bon nombre des objectifs de développement convenus au niveau international. Mais la contribution potentielle des forêts ne pourra être dûment prise en considération que si la communauté forestière internationale est capable de faire comprendre l'importance des liens qui existent entre les forêts et un certain nombre d'objectifs pertinents et les cibles qui y sont associées. Fixer des objectifs clairs pour l'action internationale dans le domaine des forêts et lier plus étroitement la gestion durable des forêts aux objectifs de développement convenus au niveau international sont des options qui méritent d'être soigneusement examinées par le Forum.**

**34. Dans le contexte de la lutte contre la faim et la pauvreté et de l'action en faveur de la santé, il conviendrait de prêter attention aux possibilités offertes par les forêts pour aider à subvenir aux besoins des populations qui en sont tributaires. Là où les forêts jouent un rôle primordial en permettant aux populations de faire face à la pauvreté, les droits de ces dernières devraient être protégés en garantissant l'accès aux produits forestiers ligneux et non ligneux et en assurant la sécurité foncière dans ce contexte. Le respect des droits de**

l'homme et la protection des populations vulnérables qui dépendent des forêts aux alentours et qui en sont tributaires sont des facteurs importants pour la gestion durable des forêts et la création d'un climat favorable à la lutte contre la pauvreté. Afin d'assurer une action cohérente au niveau national, il est indispensable de bien définir les liens qui existent entre les programmes forestiers nationaux et d'autres plans, y compris les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les programmes forestiers nationaux doivent indiquer clairement le rôle que les arbres et les forêts peuvent jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et mettre l'accent sur les possibilités qui s'offrent pour multiplier les bonnes initiatives.

35. Les liens étroits qui existent entre les forêts et les préoccupations liées à la viabilité écologique ont été mis en relief dans la Déclaration du Millénaire. On est parvenu, dans une certaine mesure, à intégrer les principes relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts dans les politiques et programmes des pays, par exemple dans les programmes forestiers nationaux ou des stratégies analogues. Néanmoins, le déboisement se poursuit à un rythme alarmant, ce qui doit faire l'objet d'une attention constante de la part de la communauté internationale et conduire à renouveler de toute urgence les engagements pris à l'échelle mondiale en faveur de la lutte contre la déforestation et le rétablissement des fonctions remplies par les forêts (production, protection et conservation, par exemple) au niveau de l'aménagement des sites, de la remise en état des terres dégradées, notamment par des plantations forestières, et de l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres qui vivent dans les forêts et aux alentours. À cet égard, la fixation d'un objectif mondial pourrait jouer un rôle de catalyseur pour l'action à tous les niveaux et inciter les pays à fixer leurs propres objectifs nationaux pour tenir ces engagements. Il est également nécessaire d'établir une coopération étroite sur les questions relatives aux forêts entre le Forum des Nations Unies sur les forêts, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Commission du développement durable et d'autres commissions techniques, ainsi que de renforcer les actions régionales dans ce domaine.

36. Les ressources forestières peuvent attiser des conflits, mais elles peuvent aussi servir à promouvoir la paix et la stabilité en jouant un rôle dans la reconstruction et la consolidation de la paix, par exemple en tant qu'instrument permettant de renforcer les capacités des collectivités et la confiance entre elles par le biais de projets de reboisement. La bonne gouvernance, alliée à une définition claire des notions de responsabilité environnementale et sociale, est une condition *sine qua non* pour la gestion durable des forêts. Il conviendrait également de s'efforcer de mieux faire appliquer les lois et de réprimer les activités forestières illégales, qui entraînent souvent la destruction des écosystèmes et privent les communautés tributaires des forêts de leurs moyens de subsistance. L'arrangement international sur les forêts peut faciliter la coopération en vue d'aider à réaliser la contribution que les forêts sont susceptibles d'apporter à la prévention et au règlement des conflits et à la reconstruction après un conflit, et à résoudre les questions liées au respect des réglementations et à la gouvernance dans le domaine des forêts.

37. Le financement fait partie intégrante du partenariat mondial pour le développement. Les réformes engagées dans le secteur des forêts, la bonne gouvernance et la mise en place de cadres institutionnels et directifs stables et solides aideront à attirer davantage de ressources financières internationales aux fins du développement et contribueront à assurer un financement autonome pour ce secteur. Ces mesures permettront également d'assurer une utilisation plus efficace de l'APD, ce qui pourrait entraîner par la suite un effet multiplicateur sur les investissements étrangers directs, les échanges commerciaux et les ressources internes. Il convient de faire face à la diminution des flux d'APD vers le secteur des forêts en mettant l'accent sur la contribution que celles-ci peuvent apporter à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Parallèlement, il est nécessaire de promouvoir le développement économique en investissant dans les industries forestières; un système commercial multilatéral équitable permet aux pays de tirer parti des possibilités qui existent à cet égard.

38. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015 exigera, de la part des pays développés et en développement et de la société civile, une volonté nettement plus affirmée de conjuguer leurs efforts pour rechercher et trouver effectivement des solutions aux problèmes les plus fondamentaux, mais néanmoins difficiles, liées à la faim et à la pauvreté. Il est nécessaire d'élaborer un nouveau modèle pour l'interaction et les relations entre les populations et les précieuses ressources naturelles. Les forêts sont profondément imbriquées avec d'autres secteurs de la société et leur gestion exige des efforts concertés et des approches intersectorielles. L'arrangement international sur les forêts peut jouer un rôle de catalyseur en veillant à ce que les forêts soient pleinement mises au service de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

## V. Points à examiner

39. Le Forum voudra peut-être examiner les points suivants :

a) Renouveau de l'engagement à réaliser des progrès dans le sens d'une gestion écologiquement viable des forêts au niveau mondial. Un tel engagement pourrait également comprendre un accord visant à réduire le taux net de déboisement d'ici à 2015, en préservant les forêts naturelles, en plantant de nouvelles forêts, en rétablissant les fonctions assumées par les forêts, en restaurant les paysages forestiers dégradés et en améliorant les moyens de subsistance des populations pauvres qui vivent dans les forêts et aux alentours;

b) Reconnaissance du rôle que les arbres et les forêts peuvent jouer dans la réalisation des autres objectifs de développement convenus au niveau international, y compris l'intérêt qu'ils présentent pour la subsistance de plus d'un milliard de personnes vivant dans la misère et l'importance vitale qu'ils revêtent sur le plan écologique pour ce qui est de favoriser la stabilité du climat, de préserver la diversité biologique et de protéger les façades maritimes, les bassins hydrographiques et les sols;

c) Identification de ces questions comme des thèmes primordiaux que l'arrangement international sur les forêts devra examiner dans l'avenir, et constatation de la nécessité de renforcer la coopération avec les organisations

**intergouvernementales compétentes et les instruments et mécanismes pertinents, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies;**

**d) Accent sur l'importance d'un environnement favorable et de moyens d'exécution pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et la promotion d'une gestion durable des forêts;**

**e) Promotion d'une mise en œuvre effective des programmes forestiers nationaux ou de stratégies analogues et exhortation des pays à veiller à ce que ces programmes ou stratégies soient pleinement intégrés dans le cadre plus général des priorités et des processus de planification du développement au niveau national, y compris les stratégies de lutte contre la pauvreté;**

**f) Reconnaissance du rôle que la société civile, le secteur privé, les organisations intergouvernementales, y compris les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les grands groupes de parties prenantes jouent dans la promotion d'une gestion durable des forêts à l'échelle mondiale.**

#### *Notes*

<sup>1</sup> *Sustaining Forests: A Development Strategy* (Banque mondiale, 2004).

<sup>2</sup> Équipe 6 du Projet Objectifs du Millénaire sur le respect de l'environnement : *Environment and human well-being : a practical strategy* (2005).

<sup>3</sup> FAO, *Global Forest Resources Assessment 2000*. FAO Forestry Paper, n° 140 (2001).

<sup>4</sup> Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. *Climate Change 2001 : The Scientific Basis*. Cambridge University Press, 2001.

<sup>5</sup> Agence internationale de l'énergie, *Perspectives énergétiques mondiales, 2004* (2004).

<sup>6</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et Conseil mondial de l'énergie, *Évaluation de l'énergie dans le monde, Overview Update* (2004).

<sup>7</sup> Organisation des Nations Unies, *Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*. Projet objectifs du Millénaire (2005).